

**COMMUNE
DE
MERS-SUR-INDRE**

(INDRE)

ARRETE DU MAIRE DE MERS-SUR-INDRE

**ARRÊTE ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

Le Maire de Mers-sur-Indre,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté du 03 du 24.08.2021 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) LEMORT Didier	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.



*Pour le faire empêcher
le M^e Adjoint
Jean Marc LAFONT*

Fait à Mers-sur-Indre,
le 19 décembre 2024,

jl
p/Le Maire,

ROBERT Christian.

Publié le : .12.2024